

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

**OBJET**

**Contrat de concession  
de service pour  
l'exploitation de  
mobilier urbain, de  
supports digitaux de  
l'information et  
d'affichage publicitaire  
de la commune de  
Montereau-fault-Yonne -  
Rapport annuel du  
délégataire - Exercice  
2024-**

---

**DATE  
D'AFFICHAGE**

**30 Septembre 2025**

---

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**26**

votants

**34**

**N° D\_120\_2025 (SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO representee par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,
- Vu l'avis des membres de la Commission de consultation des services publics locaux du 26 septembre 2025,
- Vu l'avis de la 1<sup>ère</sup> Commission du 22 septembre 2025,

La Commission consultative des services publics locaux a procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire relatif au contrat de concession de service pour l'exploitation de mobilier urbain, de supports digitaux de l'information et d'affichage publicitaire de la ville de Montereau-fault-Yonne, lors de sa séance du 26 septembre 2025.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

**DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif au contrat de concession de service pour l'exploitation de mobilier urbain, de supports digitaux de l'information et d'affichage publicitaire de la ville de Montereau-fault-Yonne, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

James CHÉRON

*James Chéron*

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250929-D\_120\_2025-DE

